

## **Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 18 mai 2011 à 20h00 à la salle communale de l'abri de protection civile**

Citoyens et citoyennes présents : 26 puis 28 dès 20h20

L'assemblée est convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 18 du 6 mai 2011, un avis tous-ménages et un avis au pilier public. Monsieur Christophe Jaccoud syndic salue toutes les personnes présentes, leur souhaite la bienvenue et annonce que les débats sont enregistrés. Aucune objection n'est formulée. Messieurs Claude Cardinaux et Alexandre Griesser sont nommés scrutateurs.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2010  
(il ne sera pas lu mais peut être consulté au secrétariat communal)
2. Comptes 2010
  - 2.1 Fonctionnement
  - 2.2. Investissements
  - 2.3. Rapport de l'organe de contrôle
  - 2.4. Rapport de la commission financière
  - 2.5. Approbation des comptes
3. Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2011-2016
4. Election des membres de la commission des naturalisations pour la législature 2011-2016
5. Election des membres de la commission financière pour la législature 2011-2016
6. Election des membres de la commission d'urbanisme pour la législature 2011-2016
7. Délégation de compétence pour des transactions immobilières pour un montant maximal de Fr. 5'000.00
8. Divers

Aucune remarque n'est faite quant au mode de convocation. Par contre s'agissant du tractanda, Monsieur Robert Pittet espère qu'il sera suivi tout au long de l'assemblée. Monsieur le syndic lui répond que cela devrait être le cas. Il déclare l'assemblée valablement constituée et apte à délibérer. Il est 20h10. Il excuse l'absence de Monsieur Marc Gobet, réviseur officiel des comptes communaux retenu par d'autres obligations ainsi que Madame Aude Horisberger membre de la commission des naturalisations et Monsieur Pascal Amaron.

A l'aube de cette nouvelle législature, Monsieur le syndic tient à remercier les citoyens pour leur soutien lors des récentes élections communales au cours desquels tous les membres du Conseil communal ont été reconduits dans leur fonction. Aucun changement n'intervient au sein des dicastères ce qui permettra à chacun de mener à terme des dossiers importants qui pour certains sont proches de la concrétisation.

### **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2010**

Le procès-verbal n'est pas lu par la secrétaire, celui-ci pouvant être consulté au secrétariat 10 jours avant l'assemblée ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne suscite aucune remarque particulière.

Le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté par 21 OUI

5 ABST.

## **2. Comptes 2010**

La parole est donnée à Mme Desarzens Besson pour la présentation des comptes communaux. Le résumé des comptes, accompagné du bilan, des écarts entre le budget et les comptes 2010 ainsi que l'évolution de la dette/fortune par habitant est distribué à chaque citoyen. Ces documents sont largement commentés par la caissière et les responsables de chaque dicastère.

### **2.1 Fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement présentent un total de charge de Fr. 786'850.57 pour un total de produits de Fr. 843'984.96. Le bénéfice de l'exercice se chiffre à Fr. 57'134.39. La fortune au 31.12.2010 est de Fr. 556'827.11. De manière globale, le budget a été bien respecté. Néanmoins, les comptes mettent en évidence quelques légers dépassements ou dépenses non budgétées dans les chapitres suivants :

- **Administration générale**  
Ce chapitre montre un dépassement de budget de l'ordre de ~ Fr. 10'000.00 qui correspond à des achats de fournitures de bureau supplémentaires, des heures de formation sur le nouveau programme informatique et une augmentation des heures de travail des conseillers.
- **Transports et communications**  
L'hiver rigoureux que nous venons d'affronter a eu des incidences financières importantes sur les comptes communaux faisant augmenter considérablement les coûts de déneigement par rapport à une année ordinaire. Des frais ont également été engagés pour le curage et le contrôle caméra de certaines canalisations d'eaux claires.
- **Protection des eaux, environnement**  
Profitant du fait qu'un nouveau chantier important touchant le domaine de l'eau va démarrer cette année, le Conseil communal a décidé de supprimer tous les anciens montants qui se trouvaient à l'actif de ce compte pour les amortir avec la réserve du service des eaux. Ceci permettra de partir à zéro avec le nouveau chantier eau-défense-incendie-gaz.
- **Finances et impôts**
  - recettes aléatoires non budgétées : Fr. 11'193.00 (prestations en capital, gains immobiliers)
  - intérêts et amortissements obligatoires : Fr. 16'292.65
  - amortissements supplémentaires : Fr. 77'936.00

### **Bilan**

Les objets suivants ont été intégralement amortis en 2010 :

#### **patrimoine financier** :

- programme informatique Urbanus
- local pompier et local d'édilité

#### **prêts et participations**

- salle polyvalente intercommunale Promasens

Total du bilan : Fr. 1'000'446.59. Myriam Desarzens Besson précise que pour la première fois, le bilan dépasse le million de francs.

A titre informatif, la caissière nous précise la répartition des charges des différents chapitres comptables :

- ◆ enseignement et formation : 36.68 %
- ◆ administration : 14.26 %
- ◆ environnement : 12.20 %
- ◆ santé : 11,50%
- ◆ affaires sociales : 8.75 %

- ◆ transports et routes : 7.20 %
- ◆ ordre public : 2.50 %

....

En réponse à la demande d'information de **Monsieur Robert Pittet**, M. le syndic annonce que la participation de ~ Fr. 100'000.00 versée par la commune de Chapelle à titre d'entrée dans l'Association de la salle polyvalente intercommunale a été redistribuée aux 3 communes partenaires lors de la création de l'Association, c'est à dire Promasens, Ecublens et Auboranges proportionnellement au nombre d'habitant de chaque commune au moment de l'investissement. La part reçue par la commune d'Auboranges est de ~Fr. 25'000.00. Ce montant a été utilisé pour amortir la dette.

Il est à relever que la commune de Rue n'a toujours pas réglé sa contribution pour les habitants de Rue et Gillarens suite à la fusion.

## **2.2 Investissements**

Les différents comptes d'investissements sont également commentés par Mme Desarzens Besson.

- Ordre public  
Fr. 1'740.00 (mensuration cadastrale)
- Transports et communications  
Fr. 4'459.80 (cheminement piétonnier Les Pasquiers)
- Protection et environnement  
Fr. 23'828.50 ( eau, gaz, défense-incendie)
- Immeuble  
Fr. 44'905.25 (abri bus secteur Le Village)

Le montant total des investissements pour l'année 2010 s'élève à Fr. 74'933.55

L'évolution de la dette/fortune par habitant est commentée par Myriam Desarzens Besson. Au 31.12.2010, la fortune brute par habitant est de Fr. 1'049.00. Les investissements nets s'élèvent en 2010 à Fr. 280.00 par habitant.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont mis en discussion. Ils ne soulèvent aucun question ni demande de complément.

M. le syndic remercie Madame Desarzens Besson pour son excellent travail.

## **2.3 Rapport de l'organe de contrôle**

La secrétaire donne la lecture intégrale du rapport de l'organe de contrôle rédigé par la fiduciaire Marc Gobet SA à Romont. Au cours du contrôle, Monsieur Marc Gobet expert réviseur agréé n'a pas rencontré d'élément lui permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

## **2.4 Rapport de la commission financière**

M. le syndic donne la parole à Françoise Sonney, secrétaire de la commission financière pour la lecture du rapport.

Après avoir pris connaissance du rapport de l'organe de contrôle et de la lettre de recommandation de la fiduciaire Marc Gobet SA, la commission financière a examiné les comptes 2010 commentés et expliqués par Monsieur Philippe Besson. Elle a constaté qu'ils étaient équilibrés et que les budgets avaient été, dans l'ensemble, respectés. Aussi, elle recommande l'approbation des comptes annuels 2010 par l'assemblée communale. De plus, vu



**La composition de la commission financière pour la législature 2011-2016 proposée par le Conseil communal est soumise au vote.**

**Elle est acceptée par 26 OUI**

**2 ABST**

Dès lors, la nouvelle commission financière est composée de Madame Chantal Dendani et de Messieurs Christian Donzé, Jérôme Jaccoud, Bertrand Décotterd et Philippe Pittet.

#### **6. Election des membres de la commission d'urbanisme pour la législature 2011-2016**

La commission d'urbanisme est constituée de 5 membres soit Madame Evelyne Dousse et Messieurs Olivier Clerc, Olivier Piccand, Dominique Crausaz et Christophe Jaccoud. Madame Evelyne Dousse et Monsieur Olivier Piccand (cause de déménagement) ont décidé de ne pas reconduire leur mandat. Pour leur succéder, le Conseil communal propose Messieurs Pascal Amaron et Eric Dénervaud. M. le Syndic précise que la commission doit être en majorité représentée par des citoyens non-membres du Conseil communal. Aucune personne dans l'Assemblée ne se porte candidat à cette commission.

**La composition de la commission d'urbanisme pour la législature 2011-2016 proposée par le Conseil communal est soumise au vote.**

**Elle est acceptée par 27 OUI**

**1 NON**

Dès lors, la nouvelle commission d'urbanisme est composée de Messieurs Olivier Clerc, Pascal Amaron, Dominique Crausaz, Eric Dénervaud et Christophe Jaccoud.

Au nom du Conseil communal M. le Syndic félicite toutes les personnes pour leur brillante élection et leur adresse de sincères remerciements pour leur engagement. Il remercie chaleureusement les personnes qui quittent leur fonction pour leur dévouement et leur participation active au service de la commune durant de nombreuses années.

#### **7. Délégation de compétence pour des transactions immobilières pour un montant maximal de Fr. 5'000.00**

La délégation de compétence fait également partie de l'art. 10 de la loi sur les communes qui stipule que l'Assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence pour décider de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeuble et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeuble. En 2008, les citoyens avaient déjà octroyé une délégation de compétence au Conseil communal dans le but de traiter les dossiers de mensuration cadastrale. Par souci de simplification des démarches administratives et afin de ne pas convoquer systématiquement une assemblée communale pour traiter individuellement chaque situation, le Conseil communal requiert une délégation de compétence pour traiter en accord avec les parties concernées, la modification des limites du domaine publique ou privé pour les objets de minime importance liés à l'exécution du solde des travaux de mensuration cadastrale.

Il est bien évident qu'il reste du ressort de l'Assemblée communale d'avaliser toutes transactions immobilières dont le montant serait supérieur à Fr. 5'000.00.

La délégation de compétence pour des transactions immobilières pour un montant maximal de Fr. 5'000.00 est soumise au vote.

**Elle est acceptée par 27 OUI**

**1 NON**

## **8. Divers**

### **Informations du Conseil communal**

#### **Cheminement piétonnier**

Le permis de construire a été délivré. Toutefois, le projet ayant fait l'objet d'une opposition, l'opposant dispose d'un délai de 30 jours pour déposer un recours auprès du Tribunal cantonal contre la décision d'octroi du permis de construire. Si tel n'est pas le cas, le chantier pourrait être mis en œuvre très prochainement.

#### **Nomenclature des rues**

La dénomination des rues et routes du village ainsi que la numérotation des bâtiments est en phase de finalisation. Les propositions du Conseil communal ont été avalisées par la commission de nomenclature du Service cantonal du cadastre et de la géomatique. Ce dernier a par ailleurs accepté que le lieu-dit Les Melleys soit orthographié comme tel selon une tradition de plusieurs décennies alors que sur les plans communaux il est orthographié Les Mélets. **Monsieur Robert Pittet** regrette que cette modification ait été acceptée car elle n'est basée sur aucun motif valable. Dès l'officialisation des nouvelles dénominations de rues, les citoyens seront informés de leur nouvelle adresse pour suite à donner aux instances concernées notamment la Poste.

#### **Swisscom TV – raccordement VDSL**

Patrick Daehler annonce que les travaux de raccordement au réseau VDSL de Swisscom seront terminés probablement plus tôt que prévu soit au cours du troisième trimestre 2011. Préalablement à la mise en service, une présentation publique sera organisée afin d'informer la population sur le projet ainsi que sur les nouveaux services VDSL et Swisscom TV. Christophe Jaccoud précise que la cabane située sur la place Voland qui renfermera les éléments techniques du réseau restera inchangée.

#### **Réseau de défens-incendie et réseau gazier**

Eric Dénervaud annonce que le projet est en cours d'enquête publique dans la FAO du canton de Fribourg. Les procédures sont multiples car elles touchent deux objets sur deux cantons différents. Le début des travaux est planifié pour le 15 août 2011 pour une durée d'environ 6 à 8 semaines si les conditions météo le permettent.

#### **Remaniement parcellaire simplifié**

La parole est donnée à Eric Dénervaud en charge de ce dossier. Sans vouloir ouvrir le débat, le Conseil communal tient à informer les citoyens que l'aménagement du passage-inférieur ou passage sous-voie a été abandonné en raison d'une augmentation très importante des prix du marché rendant cette réalisation beaucoup trop onéreuse. Aussi, les citoyens se prononceront sur une modification du projet et une réaffectation de la participation communale en assemblée extraordinaire dans le courant du mois de juin prochain. **Monsieur Robert Pittet** demande qui a pris la décision d'abandonner le passage sous-voie. Monsieur le syndic lui répond que ce fut une décision collective prise entre le Comité du remaniement, la Commission de classification et le délégué du Conseil communal. **Monsieur Robert Pittet** regrette que les propriétaires fonciers n'aient pas été entendus alors qu'ils contribuent pour une grande partie au financement de ce projet. Selon lui la forte augmentation des coûts est due à la lenteur des démarches du Comité. Monsieur le syndic s'en défend précisant que malheureusement aujourd'hui les démarches administratives dans les différents services que ce soit du canton ou de la confédération prennent beaucoup de temps.

En réponse à **Monsieur Alexandre Griesser** qui demande qu'elles sont les dispositions prises par le Conseil communal en matière de modération de trafic sur la route des Dailles, Monsieur le syndic précise que deux bureaux d'ingénieurs routiers ont été mandatés pour l'établissement d'une offre pour l'étude d'un concept global de modération de trafic sur l'ensemble du territoire communal ; celles-ci sont attendues pour le 20 mai prochain. . L'attribution du mandat sera soumise à l'approbation des citoyens lors de l'assemblée extraordinaire du mois de juin. **Madame Evelyne Dousse** estime qu'il serait judicieux d'associer le BPA à cette étude. Monsieur Jaccoud lui répond que les bureaux d'ingénieurs qui vont nous transmettre leur offre ont été recommandés par le BPA mais sans en être certain, il pense que le BPA n'a pas pour mission de réaliser des études globales de modération mais qu'il intervient plutôt en donnant son avis sur des secteurs bien définis. **Madame Evelyne Dousse** s'étonne que la procédure de nomination des membres des diverses commissions communales ne fasse pas l'objet d'une mise au concours. Monsieur le syndic lui répond que cela n'est pas prévu par la loi et qu'en principe le Conseil communal présente des candidats potentiels lors de l'assemblée de constitution pour éviter de se retrouver en situation inconfortable où le nombre de candidat à élire est inférieur au nombre de siège à pourvoir. Or, tout citoyen est libre de présenter sa candidature en contre-proposition de celle du Conseil communal. En quelque sorte, la convocation à l'assemblée de constitution précisant qu'il y aura élection des membres des commissions fait office de « mise au concours » et doit inciter les personnes intéressées par un mandat à faire part de leur intérêt. **Monsieur Robert Pittet** est d'avis que cela fait « désordre » de se présenter soi-même. Monsieur Jaccoud lui répond que c'est un point vue mais que ce n'est pas le seul.

La parole n'est plus demandée, M. le syndic lève l'assemblée à 21h10 en invitant chacun à partager le verre de l'amitié.

La secrétaire

Le syndic